



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

Le 20 mars 2019

Madame Geneviève Gullbault
Vice-première ministre et
ministre de la Sécurité publique
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec QC G1A 1A4

**OBJET : Position de la Fraternité sur la question de la neutralité de l'uniforme des
policiers et policières de Montréal**

Madame la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique,

La présente communication vise à réitérer la position des policières et policiers de Montréal en ce qui a trait à la neutralité religieuse de leur uniforme.

La Fraternité a toujours estimé que la recommandation de la Commission Bouchard-Taylor sur cette question était raisonnable et bien avisée.

En effet, dans leur travail quotidien, les policiers et policières de Montréal entrent en contact avec des personnes de toutes les confessions religieuses. Nous estimons donc que l'apparence de neutralité religieuse représente un atout dans l'exercice de la fonction, évitant que des symboles religieux n'influencent la perception des justiciables quant à l'impartialité des agents de l'État.

Autrement dit, il nous apparaît hautement rationnel que les policiers et policières projettent une image de neutralité religieuse afin d'empêcher que des justiciables ne puissent développer l'impression d'être injustement traités ou de subir l'influence d'un biais minant l'application neutre de la loi.

Vous remerciant pour l'attention portée à la présente, veuillez agréer, Madame la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,

Yves Francoeur

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 15 mai 2019

No. : CI-046

Secrétaire : C. Paquette